

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Tuesday, June 16, 1987

• 1107

The Chairman: Order. First on the agenda, I will read the letter I received from the Speaker:

Dear Colleague:

Pursuant to Standing Order 93(2), this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-204, An Act to regulate smoking in the federal workplace and on common carriers, and to amend the Hazardous Products Act in relation to cigarette advertising, in replacement of Member Marcel Danis.

Sincerely, John Fraser.

The order of reference to this committee is as follows: that Bill C-204, an act to regulate smoking in the federal workplace and on common carriers, and to amend the Hazardous Products Act in relation to cigarette advertising, be referred to a legislative committee.

The first order of business we need to concern ourselves with is in connection with printing. We need to decide on the printing of the *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy. The number, 750 copies, for legislative committees is normal. So we would be accepting a motion that we do print the number of copies of the *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: The committee also may wish to establish a subcommittee on agenda and procedure to determine a schedule of meetings and order of business, subject to concurrence by the full committee. We need to decide as a committee whether we need to do that.

Ms McDonald: Mr. Chairman, in my experience, given that the committees are not very large and we would hope to work together in a co-operative fashion, it might be just as good to do our organizational work as a committee and do it on a consultation basis. I would hope we could proceed in a very non-partisan fashion, as this is a private member's bill, with support from all parties. Perhaps we can tag on at the end of a meeting, or at the beginning, any organizational work that would be necessary.

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, I do not have any problem with that at all. Even large committees, such as the Finance Committee, which I serve on, have chosen not to have a steering committee. It is sometimes just as easy to have the members meet before or after and agree

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mardi 16 juin 1987

Le président: La séance est ouverte. En tout premier lieu, je vais donner lecture de la lettre que j'ai reçue du Président:

Cher collègue,

En conformité de l'article 93(2), la présente a pour objet de confirmer votre désignation à titre de président du Comité législatif sur le projet de loi C-204, Loi régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, en remplacement du député Marcel Danis.

Veillez agréer, etc. John Fraser.

L'ordre de renvoi du Comité est le suivant: que soit déferé à un Comité législatif le projet de loi C-204, Loi régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité de cigarettes.

Le premier point à l'ordre du jour porte sur les travaux d'impression. Il faut décider du tirage des *Procès-verbaux et témoignages* conformément aux décisions du Bureau de régie interne. Pour les comités législatifs, le tirage normal est de 750 exemplaires. Voulons-nous adopter une motion pour faire imprimer le nombre d'exemplaires fixé par le Bureau de régie interne des *Procès-verbaux et témoignages*?

Des voix: Adopté.

Le président: Le Comité voudra peut-être aussi créer un sous-comité du programme et de la procédure pour fixer l'horaire des séances et les ordres du jour, sous réserve de l'approbation du Comité plénier. Il faut décider si nous en avons besoin.

Mme McDonald: Monsieur le président, comme il s'agit d'un petit comité j'aimerais que l'on travaille dans un esprit de collaboration; pour cette raison, il serait peut-être aussi bien de fixer ces formalités entre nous. Comme il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, j'espère qu'on pourra s'abstenir de partisanerie et obtenir l'appui de tous les partis. Peut-être pourrait-on régler ces formalités au début ou à la fin de la séance.

M. McCrossan: Monsieur le président, je n'ai aucune objection. Même certains gros comités, comme celui des Finances auquel je siège, n'ont pas de comité directeur. Parfois, il est tout aussi facile d'amener les députés à s'entendre avant ou après une séance. Il est tout aussi